



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Fiche de poste n° : 02/2026_DIR ECOLE
BILINGUE

Fiche de poste N° : 02/2026_DIR ECOLE BILINGUE	Poste : Directeur en école bilingue français-langues polynésiennes à parité horaire
Descriptif et contexte du poste	École bilingue à parité horaire
Missions générales	Activités principales : Le candidat au poste de directeur en école bilingue français-langues polynésiennes à parité horaire devra posséder une bonne maîtrise des compétences suivantes : • Disposer de bonnes connaissances sur le système éducatif polynésien, les textes officiels et la politique éducative du Pays. • Connaître le dispositif d'enseignement à parité horaire et ses évolutions. • Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducative dans le cadre de l'enseignement des langues et culture polynésiennes (LCP) et du plurilinguisme. • Impulser et animer une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves. • Mettre en place les mesures du plan d'actions territoriale 2023-2028 pour une meilleure maîtrise des langues et culture polynésiennes et de l'anglais à l'école primaire. • Favoriser les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion dans l'école et dans la circonscription. • Évaluer des actions mises en place au sein de son école. • Coordonner et piloter le projet d'école en tenant compte des mesures du plan d'actions territoriale 2023-2028 pour une meilleure maîtrise des langues et culture polynésiennes et de l'anglais à l'école primaire. • Informer et impliquer les familles sur l'importance de l'enseignement des langues et culture polynésiennes et plurilinguisme. • Assurer un climat scolaire propice aux apprentissages.

	• Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable. • Représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales. • Agir avec éthique et déontologie dans l'exercice de ses missions. • Posséder des compétences de leadership et de management.
Qualifications, connaissances et Compétences requises	Les conditions et les compétences requises pour accéder à ce poste sont les suivantes : • Être inscrit sur la liste d'aptitude à la direction d'école ; être titulaire du CAFIPEMF est un atout supplémentaire. • Posséder une bonne maîtrise de la langue tahitienne (niveau B2 du CECRL à l'oral et à l'écrit). • Maîtriser les orientations préconisées par la Charte de l'Éducation, le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les nouveaux programmes et le CECRL en matière d'enseignement des langues et de la culture polynésiennes et des langues vivantes. • Posséder de solides connaissances sur la didactique des langues et du plurilinguisme. • Avoir des connaissances sur l'analyse comparative des langues et sur les principes de l'enseignement explicite.
Rattachement administratif	Circonscription pédagogique dont relève l'établissement scolaire
Modalités de recrutement et dépôt des candidatures	➤ Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant : - Fiche de candidature portant l'avis du supérieur hiérarchique - Curriculum vitae - Lettre de motivation Le dossier complet doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct au bureau des ressources humaines du 1^{er} degré (BRH1) : brh1@education.pf ➤ Les candidats seront convoqués pour un entretien (25') avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant. Les candidats des îles passeront l'entretien via TEAMS. ➤ L'entretien se déroulera en deux temps : - Exposé des motivations du candidat (5') - Questionnement de la commission (20')
	<u>Date des entretiens</u> : A partir du 03 décembre 2025, à la DGEE (site de Tuterai Tane)